Envoyé en préfecture le 25/05/2018

Reçu en préfecture le 25/05/2018

Affiché le



ID: 069-256900796-20180523-2018_34-DE



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018

L'An Deux Dix Huit, le mercredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusé : François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur JOURDAIN), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER.

Objet: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association FNACA

La "FNACA" (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) est une association spécifique de tous ceux qui ont participé entre 1952 et 1962 à la guerre d'Algérie ou aux combats du Maroc ou de la Tunisie.

En cette année du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, l'association, au nom des anciens combattants des communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure, souhaite rappeler aux jeunes générations la vie des poilus durant cette guerre et envisage pour cela d'organiser un défilé spécifique le 11 novembre (costumes de poilus et fusils d'époque).

Monsieur le Président indique que l'association FNACA sollicite le soutien du Syndicat Intercommunal Murois pour cette action par une subvention de 800 €.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 30 avril 2018,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association FNACA,
- PRECISE que la subvention sera versée sur présentation d'un justificatif des dépenses,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 24 mai 2018

Le Président, Jean-Pierre TAL